

# ◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016**

**L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 18 février 2016, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président** : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

### **PRESENTS** :

Gilles GASCON, Catherine LAVAL, Eric FROMAIN, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Catherine AURELE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Daniel GOUX, Christian BULAND, Béatrice CLERC, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT, Christian MOISSARD, Véronique MOREIRA.

**ABSENTS** : Josée Michelle AIBAR.

### **EXCUSES** :

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

Messaouda EL FALOSSI à Habib DARWICHE, Eric LEMAIRE à Fabrice LODI-CHEMAIN, Antoine CANADAS à Catherine LAVAL, Denise ROSSET-BRESSAND à Claire-Lise COSTE, Amandine GAILLARD à Catherine HUCHOT, Martine DAVID à Daniel GOUX, Corinne DUBOS à Christian BULAND, Antoine GALERA à Sandrine LIGOUT.

**Secrétaire de séance** : Madame Catherine HUCHOT.

====oOo====

**Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2016

**Communication n° 16.019 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de janvier 2016) (communication)**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

**Délibération n° 16.020 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Conseil de discipline de recours de la Région Rhône-Alpes-Auvergne : désignation du représentant de la Ville**

A l'unanimité, le Conseil municipal procède à l'élection de Mme CORSALE en tant que représentante de la Ville de Saint-Priest au sein du conseil de discipline de recours de la Région Rhône-Alpes-Auvergne.

**Délibération n° 16.021 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

➤ D'approuver les créations et suppressions de poste ci-dessous :

Créations		Suppressions		
Cadre d'emplois	Service	Nb	Cadre d'emplois	Service
		1	Attaché	Le Scénario
		1	Technicien	Le Scénario
		1	Adjoint administratif	Le Scénario
Adjoint technique	Contrôle de gestion	3	Adjoint technique	Le Scénario
Rédacteur	Contrôle de gestion	1	Technicien	Le Scénario
Adjoint technique	Action culturelle	1	Adjoint technique	Le Scénario
Rédacteur	Police Administrative	1	Adjoint technique	Police Administrative
Adjoint du patrimoine	Médiathèque	1	Adjoint d'animation	Médiathèque

➤ De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2015

**Délibération n° 16.022 : LOGEMENT : Dispositif prime à l'accession / plan 3A**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

➤ d'approuver l'attribution des aides à l'accession dans les conditions suivantes :

Montant global de 29 000 € réparti entre neuf ménages pour le programme « Green Attitude » Rue J. Récamier ZAC du Triangle -Promoteur Diagonale-.

Montant de 3 000 € pour 1 ménage concernant le programme « So Green » Rue. J.Récamier ZAC du Triangle -Promoteur Lyon Métropole Habitat (ex OPAC du Rhône).

Le détail de ces répartitions est joint en annexe de la délibération.

- de dire que la dépense sera imputée à l'article 20422

**Délibération n° 16.023 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Soutien du défi école énergie mené au groupe scolaire Simone Signoret**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'Agence locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise et tous les documents permettant le bon déroulement de l'action
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- De verser une subvention exceptionnelle de 1000 € à cette association
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6745

**Délibération n° 16.024 : URBANISME : Fumière abritée au Centre Equestre : Autorisation pour déposer un permis de construire**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la construction d'une fumière au Centre Equestre situé 112 chemin de Saint-Bonnet de Mûre.

**Délibération n° 16.025 : EDUCATION : Actualisation du périmètre scolaire**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'actualisation des périmètres scolaires portant sur la répartition des élèves dans les seize groupes scolaires de la ville en fonction de leur domiciliation telle que celle-ci est formalisée au moyen du document joint en annexe de la délibération.

Les nouvelles rues concernées sont : Rue Jules FAVRE, Rue Jacqueline MAILLAN et Rue Odette JOYEUX

**Délibération n° 16.026 : EDUCATION : Classes de découverte - Modalités d'attribution de l'aide financière**

A la majorité (par 34 voix pour et 8 voix contre), le Conseil municipal décide :

- D'approuver la participation financière de la Ville à hauteur de 22 € par nuitée et par enfant pour les écoles organisant des classes de découverte validés par l'Inspection de l'Education Nationale ainsi que par la Ville pour l'année scolaire 2015-2016 conformément au document joint en annexe de la délibération
- De dire que le montant maximum de la participation de la ville s'élève à 45 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de participation financière afférentes avec les écoles concernées
- De dire que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6574

**Délibération n° 16.027 : EDUCATION : Education : Règlement intérieur des accueils périscolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville de Saint-Priest**

A la majorité des suffrages exprimés et 8 abstentions, le Conseil municipal décide :

- d'adopter le nouveau règlement de fonctionnement des accueils périscolaires des écoles maternelles et élémentaires entrant en vigueur dès le début de l'année scolaire 2016-2017

**Délibération n° 16.028 : AFFAIRES SPORTIVES : Fonctionnement de l'Accueil collectif de mineurs de l'Ecole Municipale de Sport - Convention avec la Caisse D'Allocations Familiales du Rhône**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De confirmer le fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs de l'Ecole municipale de sport durant les petits et grands congés scolaires
- D'approuver la conclusion d'une convention de prestations avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône prévoyant les aides pouvant être accordées à la Ville pour ses actions en direction de la jeunesse et des familles, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- D'autoriser le maire à signer la dite convention

**Délibération n° 16.029 : VIE ASSOCIATIVE : Demande de gratuité d'une salle municipale par l'association ADAPEI**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accorder à titre exceptionnel et compte tenu du caractère social de cette manifestation, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 17 avril 2016 à l'Association Départementale des Amis et Parents de Personnes handicapées mentales (ADAPEI) du Rhône.

**Délibération n° 16.030 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Convention de prise en charge par EMH des travaux d'isolation thermique - Résidence Aimé Césaire.**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la conclusion d'une convention pour la prise en charge par Est Métropole Habitat des travaux d'isolation thermique de la Résidence Aimé Césaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention
- de dire que la recette sera imputée à l'article 1326

**Délibération n° 16.031 : URBANISME : Demande de permis de démolir la maison de quartier GARIBALDI ; autorisation donnée au maire**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir de la Maison de quartier de Garibaldi à la suite du sinistre ayant affecté cet ouvrage le 30 août 2015

**Délibération n° 16.032 : VIE ASSOCIATIVE : Demande de subvention exceptionnelle**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2250 € à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Saint-Priest
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6745

**Délibération n° 16.033 : VIE ASSOCIATIVE : Demande de subvention  
exceptionnelle**

A la majorité des suffrages exprimés et 2 abstentions, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association « Boxing Club de Saint-Priest » dans le cadre de la 2ème édition du gala « Muay-Thai Fighting Championship »
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6745

**La séance est levée à 19h55**

**Le Maire,  
Gilles GASCON**

